RENTRÉE SCOLAIRE 2014-2015

Monsieur le Conseiller d'État

Oskar FREYSINGER

Chef du Département de la formation et de la sécurité

Sion, le 12 août 2014



SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT



OBJECTIFS DU SERVICE

- maîtriser les coûts malgré la croissance des effectifs et des exigences ;
- renforcer l'autonomie décisionnelle du canton en matière scolaire ;
- définir et préciser les valeurs fondamentales de l'école valaisanne ;
- poursuivre l'introduction des lois sectorielles et améliorer celles qui sont en vigueur ;
- poursuivre les efforts dans le domaine de l'intégration ;
- simplifier, rationaliser tout ce qui peut l'être, notamment au plan administratif ;
- assurer la cohérence entre la formation des enseignants et l'enseignement.



DOSSIERS IMPORTANTS POUR 2014-2017

A. Développement du bilinguisme à tous les échelons et dans toutes les filières

B. Concept intégré de la sécurité dans les écoles (feu, amok, séismes, etc.)

C. Révision complète du concept sport-art-formation (SAF)

D. Coordination de toutes les formations continues des enseignants

E. Actualisation des ordonnances, des règlements, des cahiers des charges

F. Recherche de synergies avec les écoles privées du canton du Valais



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

PER

- Le plan d'étude romand (PER) a été introduit pour toutes les disciplines à tous les degrés

- MERCI aux enseignants, directeurs, animateurs, inspecteurs et au Service de l'enseignement

- Le rythme de croisière sera atteint dans 2 à 3 ans

- Il est impératif que les communes mettent les moyens nécessaires mis à disposition des enseignants (formations continues, ouvrages scolaires, moyens informatiques,…)



INFORMATISATION DU SE

- ISM sera développé pour remplacer progressivement les formulaires papiers par des formulaires en ligne automatisés

- Les documents importants seront publiés sur un blog, par degrés d'enseignement et par thèmes



PLAN SCOLAIRE

- Les seuls critères imposés par le Département sont désormais

- les 38 semaines avec 167 jours de classe (moyenne pluriannuelle sur 3 ans)

- les vacances d'été doivent durer minimum 7 semaines consécutives



ENSEIGNEMENT SPECIALISE

- Le concept cantonal de pédagogie spécialisée entrera en vigueur à la rentrée 2015, en même temps que la loi sur l'enseignement primaire (LEP)

- Le Département maintient le dispositif mis en place et le développera le plus possible, malgré les mesures d'économies

- 718 élèves ont bénéficié de mesures renforcées d'enseignement spécialisé

- En 2013-2014, le Département a investi pour ces élèves 43 millions (23 millions proviennent des communes et 20 millions du Canton)



LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (LEP)

Pour permettre son entrée en vigueur nous devrons notamment définir :

- L'organisation de l'école enfantine
- Les nouvelles grilles horaires
- L'organisation de la journée scolaire
- Les conditions et les modalités de financement de la scolarisation hors domicile
- Le statut et l'organisation de la médiation, des études dirigées et de l'enseignement des ACM



LANGUE L2-L3

- Les efforts de formations continues se poursuivent
- Les quelques cas particuliers (dispense) sont traités par le SE
- 120 enseignants du Valais romand seront formés en L2-L3 cette année
- 101 dans le Haut-Valais



AUTRES THEMES A L'ETUDE

- Les modalités du maintien du projet personnel au Cycle d'orientation
- La revalorisation salariale des enseignants du Cycle d'orientation
- Le développement du bilinguisme par immersion dans les EPP
- La revalorisation de la voie gymnasiale
- etc.



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

LA HEP AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

Quelques conditions cadres ont déjà été définies par le Chef du Département

- la coloration (?) valaisanne de la HEP et les synergies entre la formation et l'enseignement (terrain) devront être renforcées
- La HEP sera confirmée dans son statut d'école « tertiaire »
- Les modalités de promotion du bilinguisme devront être optimisées
- Des synergies avec d'autres cantons devront être trouvées
- Pas question en Valais d'exiger des masters pour tous les enseignants de la scolarité obligatoire

STATISTIQUES (1)

Situation au 1.8.2014	Enseignants (EPT)	Nombre d’élèves
Etablissements des écoles primaires	1’540	25’596
Etablissements du cycle d’orientation	840	9’721
Etablissements du secondaire II général	514	6’580
Total	2’894	41’897



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

STATISTIQUES (2)

Situation au 1.8.2014		Variations de postes (EPT)			Variations d'élèves (inscriptions)		
		Vs Rd	Ht Vs	Total	Vs Rd	HtVs	Total
Primaire	1H à 2H	- 6	- 1	-7	+ 111	+ 8	+ 119
	3H à 8H	- 6	- 14	-20	+ 347	-49	+ 298
CO		- 22	- 12	-34	+ 77	0	+ 77
Sec 2 général		- 10	- 5	-15	+ 452	- 2	+ 450
Total		-44	-32	-76	+987	-43	+944


CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



ECOLES DE COMMERCE A PLEIN TEMPS

- Les écoles de commerce à plein temps sont rattachées au SFOP
- Divers travaux ont déjà été entrepris entre le SFOP et le SE
- Eté 2015 : les écoles de commerce à plein temps délivreront pour la 1ère fois un CFC et une maturité professionnelle commerciale.



ENSEIGNEMENT DU SPORT ET PREVENTION SANTE (SPS)

- 6 juin 2014 : convention de partenariat entre le DFS et la SUVA

- Objectif : développement de stratégies de prévention des accidents (professionnels ou non) en développant des activités physiques et sportives en lien avec les professions apprises.

- Intégration des programmes de prévention de la SUVA dans les cours SPS.



BASES LEGALES

- Mises à jour nécessaires des bases légales, plans d'études, etc. relatifs à l'ordonnance de la maturité professionnelle fédérale du 24.06.2009

SWISSSKILLS

- 17 au 21 septembre : premier championnat suisse des métiers à Berne

- 12 concurrent-e-s valaisan-ne-s inscrits



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

STATISTIQUES

- Variation et effectif des apprentis

Stabilité à 8'600 (sans changement par rapport à 2013-2014)

- Effectifs des postes d'enseignant

-1.73 pour le Haut-Valais

+0.18 pour le Valais romand

Soit -1.55 pour l'ensemble du Valais



SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE DE LA FORMATION ET DU SPORT



COORDINATION RH DU PERSONNEL ENSEIGNANT

- Entrée en fonction de la coordinatrice RH le 1er octobre 2013
- Réalisation d’un état des lieux des processus existant au sein des Services concernés (Service de l’enseignement, Service de la formation professionnelle et Service de la formation tertiaire)
- Création d’un groupe de compétences RH dans lequel les trois Services de la formation sont représentés
- Elaboration d’une brochure d’accueil pour les nouveaux enseignants
- Analyse des directives au sujet des activités accessoires du personnel enseignant
- Objectif à court terme : proposer un mode d’emploi aux Directions d’écoles et Commissions scolaires lors d’absences de longue durée en cas de maladie et d’accident en s'inspirant du processus existant au sein du Service des ressources humaines de l'État du Valais



BOURSES ET PRÊTS D'ÉTUDE

- Révision de l'Ordonnance sur les allocations de formation

- Buts : cibler l'octroi des bourses et des prêts d'étude sur la base de la méthode utilisée pour le calcul des subventions des primes de caisse maladie (exclusion des contributions volontaires au pilier 3a, des revenus négatifs de la fortune immobilière, etc.)



OFFICE DU SPORT

- Développement du programme Jeunesse et Sport (J+S) en prospectant dans les écoles, dans les institutions et au sein des structures de formation pédagogique et sociale

- Encouragement pour l'organisation des camps Jeunesse et Sport (J+S), dans la mesure où elles remplissent les conditions minimales requises, spécialement au niveau des moniteurs et des activités proposées

- Mise en valeur du Centre Sportif Cantonal d'Ovronnaz (CSCO) qui est aussi, en fonction des disponibilités, ouvert aux écoles du Canton



CENTRE DE COMPÉTENCES MITIC (Médias, Images, Technologies de l'information et de la communication)

- Création d'un centre de compétences MITIC
- Intégration des « MITIC » dans l'enseignement
- Buts : assurer l'expertise en matière MITIC en tant qu'organe de référence du Département de la formation pour tous les degrés de la scolarité obligatoire et post-obligatoire (aide à la décision, coordination, harmonisation, mutualisation des ressources dévolues aux technologies éducatives)



SERVICE DE LA FORMATION TERTIAIRE



INSTITUTS UNIVERSITAIRES ET MANDATS DE PRESTATIONS

- Elaboration, négociation et mise en œuvre des mandats de prestation avec les instituts universitaires valaisans (10 instituts, enveloppe cantonale annuelle d'env. 6 millions de francs, chiffre d'affaires annuelle d'env. 30 millions de francs, innovation, emplois hautement qualifiés, création de start-up)

- Positionnement de la formation tertiaire et de la recherche valaisanne dans le paysage suisse des hautes écoles (entrée en vigueur de la loi fédérale sur les hautes écoles au 1.01.2015)

- Consolidation de la recherche dans les axes prioritaire du Canton (énergie, tourisme, technologies de l'information et de la communication, sciences du vivant, formation à distance)



FORMATION A DISTANCE

- Création de deux nouvelles filières universitaires à distance (Bachelor of Arts in Historical Science, Master of Law)

- Positionnement de la Formation universitaire à distance Suisse (FS-CH) et de la Fernfachhochschule Schweiz (FFHS CH) dans le paysage suisse des hautes écoles

- Futur Centre national de compétences en formation à distance



EPFL VALAIS WALLIS

- Elaboration, négociation et mise en place des mandats de prestations concernant les chaires financées par le Canton (7 chaires, 150 chercheurs)

- Développement des synergies et des collaborations avec la HES-SO Valais/Wallis et plusieurs instituts universitaires valaisans (institut de recherche en ophtalmologie (IRO) à Sion, Institut de recherche Idiap à Martigny, Centre de recherche en énergies municipales (CREM) à Martigny).



HES-SO VALAIS/WALLIS ET ECOLES SUPERIEURES

- Elaboration et implémentation de la Convention intercantonale HES-SO en collaboration avec les autres cantons de Suisse occidentale
- Elaboration, négociation et mise en place des contrats de prestations avec la HES-SO Valais/Wallis (formations complémentaires, filières ES, recherche)
- Mise en place de la surveillance de la HES-SO Valais/Wallis exigée par son nouveau statut (autonomie)



EVALUATION DES BESOINS EN PERSONNEL SOIGNANT

- Groupe de travail « Résorption de la pénurie en personnel soignant » mandaté par les Départements de la Santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) et de la formation et de la sécurité (DFS)

- Réalisation d’une enquête auprès d’étudiants en soins infirmiers (printemps 2014)

- Réalisation d’une enquête auprès des employeurs (été 2014)



ÉTUDES SUBVENTIONNÉES HORS CANTON

- Assurer le libre accès des étudiants valaisans dans les hautes écoles (universités, HES) et écoles supérieures hors canton (application/modification des accords intercantonaux en vigueur)

- Mener une politique proactive dans le domaine des accords intercantonaux de financement de la formation tertiaire



HAUTE ÉCOLE PÉDAGOGIQUE DU VALAIS (HEP-VS)

- Reconnaissance intercantonale obtenue par toutes les filières de base de la HEP-VS
- Mise en place des conditions cadres nécessaires au futur processus d'accréditation institutionnelle nationale prévu par la loi fédérale sur les hautes écoles
- Optimisation du système de gestion de la HEP-VS dans la perspective d'un accroissement de son efficacité



CENTRALE CANTONALE DES MOYENS D’ENSEIGNEMENT (CECAME)

- enquête de satisfaction auprès des clients (corps enseignant de la scolarité obligatoire et utilisateurs du shop en ligne de la Centrale cantonale des moyens d’enseignement (automne 2014)



SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE



OFFICES ET SECTEURS DU SCJ (1)

- **Le secteur d'accueil à la journée** s'occupe des structures d'accueil à la journée pour les enfants de 0 à 12 ans en ayant un rôle de surveillance, d'autorisation ainsi que de conseil auprès d'elles.

- **La commission cantonale des jeunes en collaboration avec le délégué à la jeunesse** s'engage à soutenir les projets de jeunes de 12 à 25 ans.

- **L'office pour la protection de l'enfant** intervient dans les situations de maltraitance sur des enfants. Cet Office procède à des évaluations et des expertises, applique des mesures de protection en faveur de l'enfant, organise et surveille des placements en institution ou en famille d'accueil.



OFFICES ET SECTEURS DU SCJ (2)

L'office éducatif itinérant intervient dès la naissance auprès d'enfants atteints d'un handicap, d'un retard de développement ou dont le développement est compromis.

Le centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) est mis à contribution lorsqu'un enfant ou un adolescent présente des difficultés psychologiques ou de développement, des difficultés scolaires, éducatives et familiales ou de comportement et de relation ainsi que des difficultés de langage oral et écrit, de la communication ou encore liées au corps et au mouvement.



MODIFICATION DE LA Lje
(Loi en faveur de la jeunesse) (1)

- Mise en place d'un Observatoire cantonal de la jeunesse en remplacement de la Commission pour la promotion et la protection de la jeunesse qui permettra de renforcer le travail transversal entre les professionnels en charge de la jeunesse. Il fournira également des données chiffrées sur la jeunesse valaisanne afin de dresser un tableau des conditions de vie des jeunes valaisans et permettra de poursuivre le concept global de prévention de la violence juvénile.



MODIFICATION DE LA Lje
(Loi en faveur de la jeunesse) (2)

- Modifications importantes concernant l’échange d’informations (art. 58). Il sera plus aisé de procéder à des échanges d’informations entre les différents partenaires. La révision proposée dispensera également, dans le futur, le service compétent de devoir solliciter un déliement du secret de fonction auprès du Conseil d’Etat lorsque celui-ci transmettra des informations aux instances citées

